

Mairie de Méry sur Cher

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 avril 2018

Date de convocation : 3 avril 2018

Présents : M Nivard, maire, Mme Billon, M.Béguin adjoints,
M Duméry, M Nisseron, Mme Bouillot, Mme Taillemite, M Le Ponner,

Absents excusés : Mme Gaultier a donné pouvoir à Mme Billon
M Ait Slimane a donné pouvoir à M Nivard
Mme Fiette a donné pouvoir à M Nisseron

Absent : M Liance

Secrétaires de séance : Mme Billon et M Nisseron

Ouverture de la séance à 18 heures

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2018 est approuvé moins une voix.

Ordre du jour

Approbation du compte de gestion 2017

M Sylvain Nivard présente le compte de gestion 2017. Aucune observation n'est formulée. Le compte de gestion 2017 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2017

M Sylvain Nivard quitte la séance. Mme Bernadette Billon est élue présidente de séance et présente le compte administratif arrêté aux sommes suivantes:

- excédent de fonctionnement +15 424,60 €
- déficit d'investissement - 50 195,73 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Rentrée de M Nivard

Affectation du résultat

L'affectation du résultat est reportée comme suit:

- un excédent cumulé de fonctionnement + 133 421,32 €
- un déficit cumulé d'investissement - 16 780,24 €

Le besoin de financement est de 16 780,24 €

Vote du budget 2018

Lecture et présentation du budget prévisionnel 2018 :

- fonctionnement 462 096,81 €

- investissement 269 879,50 €

Le budget prévisionnel 2018 est approuvé à l'unanimité.

Vote des taxes

Devant la baisse des recettes, entre autres des dotations de l'Etat, et la hausse structurelle des dépenses, il devient nécessaire de dégager des recettes supplémentaires. Le conseil se résout à augmenter les trois taxes; le taux de la taxe d'habitation passe de 7,15 à 8%, celui de la taxe foncière sur le bâti de 11 à 12% et celui de la taxe foncière sur le non-bâti de 20,22 à 25%. Il est à remarquer que malgré leur augmentation ces taux restent largement inférieurs à la moyenne des taux des communes du département.

Ces taux ne sont pas figés et sont susceptibles d'évoluer à la baisse si dans le futur la conjoncture le permet.

Vote des subventions aux associations

Il est rappelé que la commune peut accorder des subventions aux associations qui lui présentent un projet. Le conseil vote un montant total des subventions pour 2018 de 1300 €.

Questions et informations diverses

Travaux de la place de l'église. Le conseil valide le choix des entreprises retenues suite à l'analyse des offres qui a été faite par la commission d'appel d'offres : La SETEC pour le lot 1 d'un montant de 70 850,24 € et l'entreprise Millet et Fils pour le lot 2 d'un montant de 6 184,85 €.

Ces travaux nécessitent la présence d'un coordonnateur SPS (Sécurité Protection de la Santé). Le choix s'est porté sur le Cabinet VERLIAT à Mareuil sur Arnon.

M Claude Taillis a remplacé gracieusement l'ordinateur de l'école maternelle et réparé celui de l'école primaire. Le conseil le remercie vivement.

Le 6 avril a eu lieu une réunion avec des représentants des mariaciens et ceux de la Poste à propos de la distribution du courrier.

La fibre optique sera proposée aux habitants qui habitent dans le bourg ou non loin de la RD 2076. Pour savoir si vous êtes concernés, le plan de déploiement peut être consulté à la mairie.

Il est rappelé que la journée inter-génération aura lieu le jeudi 21 juin.

Un concert piano et chant organisé par l'association "Méry-'Loisirs-Gym" se tiendra à l'église le dimanche 27 mai à 16 heures 45.

La réunion publique d'information concernant les travaux de la place de l'église qui devait avoir lieu le 20 avril est repoussée au 27 avril à 18 heures 30.

Prochaine réunion du conseil le vendredi 15 juin à 19 heures.

Fin de la séance 20 heures.

